conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Impulse für Mensch und Umwelt

OF006-K05 Fauch 200

Version: 2.1 Date de révision 26.11.2015 Date d'impression 25.05.2016

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : OF006-K05 Fauch 200

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Produit visant l'élimination de la suie dans les installations de

mélange

chaudière

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : hebro chemie- ZN der Rockwood Specialties Group

GmbH

Rostocker Str. 40

41199 Mönchengladbach

Personne de contact : Wolfgang Schaffers : +49 (0) 2166 6009-0 Téléphone Téléfax : +49 (0) 2166 6009-99

Personne à contacter concernant la sécurité produit

Abteilung Produktsicherheit

Téléphone : +49(0)2166 6009-176

Adresse e-mail : wolfgang.schaffers@chemetall.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Giftinformationszentrum Erfurt:

+49 (0) 361 730 730

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H302: Nocif en cas d'ingestion.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux. Toxicité spécifique pour certains organes H373: Risque présumé d'effets graves pour les cibles - exposition répétée, Catégorie 2 organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

1/16

- FR

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Impulse für Mensch und Umwelt

OF006-K05 Fauch 200

Version: 2.1 Date de révision 26.11.2015 Date d'impression 25.05.2016

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques,

entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/

gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter un équipement de protection des

yeux/ du visage.

Intervention:

P314 Consulter un médecin en cas de malaise. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

• 107-21-1 Ethylène-glycol

2.3 Autres dangers

L'information nécessaire est contenue dans cette fiche de données de sécurité.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Nature chimique : Préparation à base de sels anorganiques

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration [%]

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Impulse für Mensch und Umwelt

OF006-K05 Fauch 200

Version: 2.1 Date de révision 26.11.2015 Date d'impression 25.05.2016

	NoCE Numéro d'enregistre- ment	(RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	
Ethylène-glycol	107-21-1 203-473-3 01-2119456816-28	Acute Tox. 4; H302 STOT RE 2; H373	>= 80 - <= 100
dichlorure de cuivre	7447-39-4 231-210-2 01-2119970306-36	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	>= 2,5 - < 10
Chlorure d'ammonium	12125-02-9 235-186-4 01-2119487950-27	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319	>= 2,5 - < 10

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un

médecin.

En cas d'inhalation : Porter à l'air frais.

Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

or los troubles de prolongont, someaner an measure.

En cas de contact avec la

peau

: Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abon-

damment avec du savon et de l'eau.

En cas de contact avec les

yeux

: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris

sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Demander conseil à un médecin.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Impulse für Mensch und Umwelt

OF006-K05 Fauch 200

Version: 2.1 Date de révision 26.11.2015 Date d'impression 25.05.2016

En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un médecin.

> Garder tranquille. Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Erythème

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contac-

ter le centre anti-poison.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

: Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2)

Poudre sèche Jet d'eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappro-

: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Des produits de décomposition dangereux se forment en cas

de feu.

Monoxyde de carbone Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire,

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

sée.

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvé-

risée.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Impulse für Mensch und Umwelt

OF006-K05 Fauch 200

Version: 2.1 Date de révision 26.11.2015 Date d'impression 25.05.2016

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate.

Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.

Enlever toute source d'ignition.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Prévenir les autorités compétentes en cas de pénétration dans les égouts, dans l'environnement aquatique ou dans le

sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau

absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir

chapitre 13).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

: Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des

sources d'inflammation.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisa-

tion.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explo-

sion

: Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre

sur le sol.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

: Se conformer aux réglementations pour l'eau.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un

endroit frais et bien ventilé.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker

verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Information supplémentaire : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Impulse für Mensch und Umwelt

OF006-K05 Fauch 200

Version: 2.1 Date de révision 26.11.2015 Date d'impression 25.05.2016

sur les conditions de stock-

age

endroit frais et bien ventilé.

Conserver à l'écart de la chaleur.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -

Ne pas fumer.

Conserver à des températures comprises entre - 7°C et 40°C

Précautions pour le stockage

en commun

: Incompatible avec des agents oxydants.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

: Produit visant l'élimination de la suie dans les installations de

chaudière

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Ethylène- glycol	107-21-1	TWA	20 ppm 52 mg/m3	2009-12-19	2000/39/EC
Information supplémentaire : peau: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau indicatif		icative à travers la peau			
		STEL	40 ppm 104 mg/m3	2009-12-19	2000/39/EC
Information sup- plémentaire					
		VLCT (VLE)	40 ppm Vapeur 104 mg/m3 Vapeur	2012-05-10	FR VLE
Information sup- plémentaire					
		VME	20 ppm Vapeur 52 mg/m3 Vapeur	2012-05-10	FR VLE
Information sup- plémentaire		e de pénétratior imites régleme	n percutanée ntaires indicatives		

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Impulse für Mensch und Umwelt

OF006-K05 Fauch 200

Version: 2.1 Date de révision 26.11.2015 Date d'impression 25.05.2016

DNEL/DMEL

Ethylène-glycol : Utilisation finale: Travailleurs DNEL

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux

Valeur: 35 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs DNEL Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 106 mg/kg p.c./jour

Chlorure d'ammonium : Utilisation finale: Travailleurs DNEL

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 43,97 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs DNEL Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 128,9 mg/kg p.c./jour

PNEC

Ethylène-glycol : Eau douce

Valeur: 10 mg/L

Eau de mer Valeur: 1 mg/L

Station de traitement des eaux usées

Valeur: 199,5 mg/L

Sédiment d'eau douce

Valeur: 20,9 mg/kg poids sec (p.s.)

Sol

Valeur: 1,53 mg/kg poids sec (p.s.)

Chlorure d'ammonium : Eau douce

Valeur: 0,25 mg/L

Eau de mer

Valeur: 0,025 mg/L

Station de traitement des eaux usées

Valeur: 13,1 mg/L

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Impulse für Mensch und Umwelt

OF006-K05 Fauch 200

Version: 2.1 Date de révision 26.11.2015 Date d'impression 25.05.2016

Sédiment d'eau douce

Valeur: 0,9 mg/kg poids sec (p.s.)

Sédiment marin

Valeur: 0,09 mg/kg poids sec (p.s.)

Sol

Valeur: 50,7 mg/kg poids sec (p.s.)

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Ne manipuler qu'à un poste équipé d'une aspiration au point d'émission (ou d'une autre ventilation appropriée).

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations

supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des

masques appropriés et agréés. Type de Filtre recommandé:

Filtre ABEK

La classe de filtre pour l'appareil respiratoire doit convenir pour la concentration maximum attendue du contaminant (gaz/vapeur/aérosols/particules) lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, on doit utiliser un

appareil de protection respiratoire isolant autonome.

Protection des mains : Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc

butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à

EN 374.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du

corps

: Vêtement de protection

Mesures de protection : Suivre le protocole de protection de la peau.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Prévenir les autorités compétentes en cas de pénétration dans les égouts, dans l'environnement aquatique ou dans le

sol.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



OF006-K05 Fauch 200

Version: 2.1 Date de révision 26.11.2015 Date d'impression 25.05.2016

Aspect : liquide
Couleur : vert

Odeur : inodore

Point d'éclair : 123 °C

Température d'inflammation : 365 °C

Limite d'explosivité, inférieure : 3,2 %(V)

Limite d'explosivité, supé-

rieure

: 53 %(V)

pH : Donnée non disponible

Pression de vapeur : 4 hPa

à 20 °C

L'information donnée provient de travaux qui font référence et

de la littérature.

Densité : 1,18 g/cm³

à 20 °C

Méthode: DIN 51757

Hydrosolubilité : 1.000 g/L

complètement soluble

9.2 Autres informations

Explosibilité : Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air

inflammable/explosif.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Impulse für Mensch und Umwelt

OF006-K05 Fauch 200

Version: 2.1 Date de révision 26.11.2015 Date d'impression 25.05.2016

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Produit stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

: Dioxyde de carbone (CO2), monoxyde de carbone (CO),

oxydes d'azote (NOx), fumée dense et noire.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie orale

Ethylène-glycol : DL50: > 300 - < 2.000 mg/kg

Espèce: Rat

Chlorure d'ammonium : Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de

toxicité aiguë

Toxicité aiguë par inhalation

Ethylène-glycol : CL50: > 2.5 mg/L

Durée d'exposition: 6 Heure

Espèce: Rat

Toxicité aiguë par voie cutanée

Ethylène-glycol : DL50: 9.530 mg/kg

Espèce: Lapin

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau : Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le proces-

sus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le des-

sèchement de la peau.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Impulse für Mensch und Umwelt

OF006-K05 Fauch 200

Version: 2.1 Date de révision 26.11.2015 Date d'impression 25.05.2016

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux : Des projections de liquides dans l'oeil peuvent provoquer des

irritations et entraîner des dommages réversibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation : Ces informations ne sont pas disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Ethylène-glycol : Test de Ames

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Remarques : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

Information supplémen-

taire

: Après des années d'expérience, on ne connaît pas d'effets

nocifs si la manipulation est faite correctement.

La description des effets nocifs possibles se base sur l'expérience et/ou sur les caractéristiques toxicologiques des diffé-

rents composants.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons : Donnée non disponible

Toxicité pour les poissons

Ethylène-glycol : Essai en statique CL50: 72.860 mg/L

Durée d'exposition: 96 Heure Espèce: Pimephales promelas

NOEC: 15.380 mg/L Durée d'exposition: 7 j

Espèce: Pimephales promelas

Chlorure d'ammonium : CL50: 209 mg/L

Durée d'exposition: 96 Heure Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)

CL50: 42,91 mg/L

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Impulse für Mensch und Umwelt

OF006-K05 Fauch 200

Version: 2.1 Date de révision 26.11.2015 Date d'impression 25.05.2016

Durée d'exposition: 96 Heure

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

Ethylène-glycol : CE50: > 100 mg/L

Durée d'exposition: 48 Heure

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 202

NOEC: 8.590 mg/L Durée d'exposition: 7 j

Espèce: Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)

Chlorure d'ammonium : Essai en statique CE50: 136,6 mg/L

Durée d'exposition: 48 Heure

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Essai en statique CE50: 98,5 mg/L Durée d'exposition: 48 Heure

Espèce: Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)

Toxicité pour les algues

Ethylène-glycol : CE50: 6.500 - 13.000 mg/L

Durée d'exposition: 96 Heure

Espèce: Selenastrum capricornutum (algue verte)

Toxicité pour les bactéries

Ethylène-glycol : EC20: > 1.995 mg/L

Durée d'exposition: 0,5 Heure

Espèce: boue activée Méthode: ISO 8192

Chlorure d'ammonium : EC20: env. 850 mg/L

Durée d'exposition: 0,5 Heure

Espèce: boue activée

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Impulse für Mensch und Umwelt

OF006-K05 Fauch 200

Version: 2.1 Date de révision 26.11.2015 Date d'impression 25.05.2016

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité : Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique sup-

plémentaire

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer conformément aux réglementations locales.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. ne pas éliminer avec les ordures ménagères.

Emballages : ne pas éliminer avec les ordures ménagères.

Emballages contaminés : Eliminer conformément aux réglementations locales.

Code des déchets : 060313 sels solides et solutions contenant des métaux lourds

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR

Numéro ONU : 3082

Nom d'expédition des Na- : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

tions unies

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. Dichlorure de cuivre

Classe(s) de danger pour le

transport

: 9

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Quantité limitée emballage : 5,00 L

intérieur

. 3,00 L

Quantité maximale : 30,00 KG

: 9

Etiquettes
Code de restriction en tun-

: (E)

nels

Dangereux pour l'environne : oui

ment

13 / 16

- FR

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Impulse für Mensch und Umwelt

OF006-K05 Fauch 200

Version: 2.1 Date de révision 26.11.2015 Date d'impression 25.05.2016

IATA

Numéro ONU : 3082

Description des marchan: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. Copper

dises dichloride

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Etiquettes : 9

IATA_C

Instructions de conditionne : 964

ment (avion cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Quantité maximale : 450,00 L

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

IATA_P

Instructions de conditionne : 964

ment (avion de ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Quantité maximale : 450,00 L Dangereux pour l'environne- : oui

ment

IMDG

Numéro ONU : 3082

Description des marchan: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

dises N.O.S. Copper dichloride

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Etiquettes : 9
No EMS Numéro 1 : F-A
No EMS Numéro 2 : S-F
Quantité limitée emballage : 5,00 L

intérieur

Polluant marin : oui

"IMDG-Code segregation group not applicable".

RID

Numéro ONU : 3082

Description des marchan- : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

dises

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.Dichlorure de cuivre

Classe(s) de danger pour le

transport

: 9

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Etiquettes : 9

14 / 16

- FR

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Impulse für Mensch und Umwelt

OF006-K05 Fauch 200

Version: 2.1 Date de révision 26.11.2015 Date d'impression 25.05.2016

Quantité limitée emballage

intérieur

: 5,00 L

Quantité maximale : 30,00 KG

Dangereux pour l'environne-

ment

: oui

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

: Tableaux 84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le ta-

bleau).

Autres réglementations : Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives

de la CEE ou aux lois du pays concerné.

Les mises-en-oeuvre régionales ou nationales du SGH peuvent ne pas intégrer toutes les classes de risque ni toutes les

catégories.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'exposi-
	tions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

Information supplémentaire

Les informations données ont été établies sur la base de nos connaissances et de nos expériences à la date de publication de ce document et sont valables pour le produit dans son état de livraison. Les propriétés du produit ne sont pas garanties. La distribution de cette fiche de données de sécurité ne

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Impulse für Mensch und Umwelt

0	F006-K05 Fauch 200		
√e	ersion: 2.1	Date de révision 26.11.2015	Date d'impression 25.05.2016
	libère pas le destinataire de ses cernant ce produit.	propres responsabilités à suivre la	réglementation appropriée con-
	Cette fiche de données de sécu	rité est conforme aux exigences du	Règlement (CE) No. 1907/2006